

Département

Commune

Communes de moins  
De 1 000 habitants

YONNE

SOMMECAISE

Arrondissement

Élection du maire et des  
adjoints

AUXERRE

Effectif légal du conseil municipal

11

## PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

11

### DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à 18 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Sommecaise.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BOUCHER Philippe	GEFFRAY Annick	LATAPIE Laurence
BOURGOIN Jean-Luc	HEYDENS Eddie	LE BOITEUX Marie-Pierre
DUMEZ Patrick	LAROZA Philippe	LENTIER Rémi
DURAND Philippe	<del>LASKA Sandrine</del>	

Absents (1) : Mme LASKA Sandrine et M. LENTIER Rémi

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrick DUMEZ, Maire.

Vu la circulaire du 15 mai 2020 et l'art. L 2121-18 du CGCT, le Président propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se réunir à huis clos.

#### 1. INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX (2)

Le Président a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

##### SECRETAIRE DE SÉANCE

Mme LE BOITEUX Marie-Pierre a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

#### 2. ÉLECTION DU MAIRE

##### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 3 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie (3).

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

##### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme GEEFRAY Annick et M. BOURGOIN Jean-Luc

##### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

- (1) Préciser s'ils sont excusés.  
 (2) Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.  
 (3) Tiers des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L 66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 3
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... 3
- e. Majorité absolue (4) ..... 5

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUMEZ Patrick	3	Neuf

**2.5. Résultats du second tour de scrutin (5)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....
- e. Majorité absolue (4) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin (6)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

M. DUMEZ Patrick ..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

(4) La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
 (5) Ne pas remplir le 2.5. et 2.6. si l'élection a été acquise au premier tour.  
 (6) Ne pas remplir le 2.6. si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3. ÉLECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de M. DUMÉZ Philippe..... élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3..... le nombre des adjoints au maire de la commune.

**3.1. Élection du premier adjoint**

**3.1.1. Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 3
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... 3
- e. Majorité absolue (4) ..... 5

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DURAND Philippe</u>	<u>3</u>	<u>Neuf</u>

**3.1.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (7)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....
- e. Majorité absolue (4) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.1.3. Résultat du troisième tour de scrutin (8)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint**

M. DURAND Philippe..... a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

(7) Ne pas remplir les 3.1.2. et 3.1.3. si l'élection a été acquise au premier tour.  
 (8) Ne pas remplir le 3.1.3. si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.2. Élection du deuxième adjoint**

**3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 3
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... 3
- e. Majorité absolue (4) ..... 5

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GEFFRAY Annick	3	trois

**3.2.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (9)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....
- e. Majorité absolue (4) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.2.3. Résultat du troisième tour de scrutin (10)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

Mme GEFFRAY Annick ..... a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième adjoint**

**3.3.1. Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 3
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... 3
- e. Majorité absolue (4) ..... 5

(9) Ne pas remplir les 3.2.2. et 3.2.3. si l'élection a été acquise au premier tour.  
(10) Ne pas remplir le 3.2.3. si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURGOIN Jean-Luc	3	Neuf

**3.3.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (11)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....
- e. Majorité absolue (4) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.3.3. Résultat du troisième tour de scrutin (12)**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

M. BOURGOIN Jean-Luc..... a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

**4. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Comme prévue à l'article L.1111-1 du CGCT, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local et en remet copie aux Conseillers Municipaux, ainsi que copie de l'entier Chapitre III du Titre II du livre 1<sup>er</sup> de la Deuxième Partie Législative du Code Général des Collectivités territoriales.

**5. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (15)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(11) Ne pas remplir les 3.3.2. et 3.3.3. si l'élection a été acquise au premier tour.  
(12) Ne pas remplir le 3.3.3. si l'élection a été acquise au deuxième tour.  
(15) Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

## 6. CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **25 mai 2020** à ~~18~~ heures ~~30~~ minutes, en double exemplaire (16) a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),



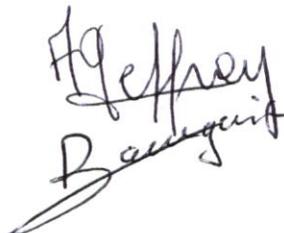
Le conseiller municipal le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



(16) Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.